

# Familles



REVUE DU CNAFAL (CONSEIL NATIONAL  
DES ASSOCIATIONS FAMILIALES LAÏQUES)

## LAÏQUES



# LA PAUVRETÉ !





N° 126 • OCTOBRE, NOVEMBRE, DÉCEMBRE 2018

**SOMMAIRE & ÉDITO**

- Comment rendre compte de la pauvreté en France ? p.2
- Quand les inégalités creusent leurs sillons p.3
- Le pouvoir d'achat dans tous ses états p.4-6
- La santé, ce parent pauvre p.7
- Le temps du revenu universel est-il venu ? p.8-10
- Le logement social en crise p.11
- La politique sociale et familiale à bout de souffle p.12-13
- « Il y a de plus en plus demisère cachée » p.14-15
- Le 115 ne répond plus p.16

**Familles Laïques**

Revue trimestrielle éditée par le CNAFAL (Conseil national des associations familiales laïques) • 19, rue Robert-Schumann 94270 Le Kremlin-Bicêtre  
Tél. : 09 71 16 59 05 • E-mail : cnafal@cnafal.net

Directeur de la publication et président du CNAFAL : Jean-Marie Bonnemayre •  
Chef d'édition : Jérôme Comin • Secrétaire de rédaction : Jeannine Jouanin •  
Gérant : Jean-François Chalot • Réalisation : ©BAT - Tél. : 01 46 94 69 96 •  
Impression : Imprimerie Gueutier (35) • Dép. légal Presse Commission.  
Commission paritaire n° 0910G87077. ISSN 0755-4265.

**Bulletin d'abonnement**

À retourner au CNAFAL

19, rue Robert-Schumann - 94270 Le Kremlin-Bicêtre  
ou à déposer au CDAFAL de mon département.

Nom - prénom : .....

Adresse : .....

Je désire recevoir 4 exemplaires de *Familles Laïques* pour le prix de 5,40 € à partir du n° : .....

Je règle par chèque (postal ou bancaire) ci-joint, à l'ordre du CNAFAL.

ÉDITO

# Comment rendre compte de la pauvreté en France ?



JEAN-MARIE BONNEMAYRE  
Président

En 1974, l'ouvrage de René Lenoir, dont le titre était *Les exclus* fonctionne comme une vraie révélation et la presse parle « des nouveaux pauvres », considérant que la solution pour résorber les situations d'exclusion, réside dans l'extension des droits sociaux. En 1976, paraissait une étude sur « les enfants des exclus », menée sur le terrain par Marie-Catherine Ribeaud, chercheuse à l'association Aide à toute détresse (ATD). Cette dernière relevait que ce sous-prolétariat vivait dans une telle misère, qu'il ne réussissait même pas à reproduire leur force de travail. Elle concluait que la misère matérielle et culturelle était telle que le développement de l'enfant en était obéré. En 1982, l'ouvrage de Serge Milano, *La pauvreté en France* s'interroge : « Comment rendre compte de la pauvreté, dans une société riche, la nôtre aujourd'hui ? » En effet, il constatait que pour les Français d'aujourd'hui, il n'y a plus ni pénurie, ni famine, ni épidémie ; l'espérance de vie s'accroît à la naissance, la durée de vie moyenne s'allonge, la taille des Français augmente au fil des années... et pourtant la pauvreté continue à se répandre, cherchez l'erreur...

**Trente-six ans plus tard et après des dizaines de rapports officiels**, la question est toujours d'actualité. Le capitalisme financier a besoin de l'existence des pauvres, pour servir la rente financière à une poignée de dirigeants mondiaux, telle est la question de fond. Pour sa part, dès 1984, le CNAFAL prônait le revenu universel garanti pour tous, de la naissance à la mort, mesure largement reprise et développée dans le n°116 de notre revue *Familles Laïques*. En 2018, un nouveau rapport à l'initiative du gouvernement est paru, un de plus. De nombreuses propositions, soutenues par le CNAFAL, ont systématiquement été refusées. ■

ANALYSE

# Quand les inégalités creusent leurs sillons

LA FRATERNITÉ INSCRITE SUR LE FRONTON DE NOS MAIRIES DEVRAIT ÊTRE MÈRE DE LA LUTTE CONTRE LES INÉGALITÉS. ELLE N'A D'EXISTENCE QU'À TRAVERS L'ÉGALITÉ ET LA SOLIDARITÉ, LESQUELS SONT HORS DU LEXIQUE DE L'ÉTAT.

Si les salaires n'ont pas vu une modification d'échelle importante sur une longue période, les revenus ont progressé beaucoup plus rapidement depuis les années 1970. Chaque fin d'année, les financiers fêtent l'augmentation de leurs revenus. Dans le même temps, des familles entières n'ont pas de quoi fêter Noël. La pauvreté, c'est lorsque les moyens financiers pour se nourrir, se loger, s'habiller, se chauffer sont épuisés avant la fin du mois. La culture, la vie sociale : impossible ! La grande pauvreté, c'est quand la fin du mois commence le 15. Et pour certains, dès le 1<sup>er</sup>. Comment vivre avec des salaires de misère, des retraites indignes, ou des aides sociales symboliques ? Des riches toujours plus riches, cela va à l'encontre de ces familles où la pauvreté, la misère allant jusqu'au désespoir frappent toujours plus fort, où la précarité augmente sans cesse, où les jeunes ne se voient aucun avenir... Les 10 % les plus pauvres touchent moins de 7 319 euros par an, soit 601 euros par mois tandis que les plus riches au nombre de 1 % engrangent plus de 106 000 euros. Sans compter les revenus des actions, voire la fraude, les évasions fiscales...

**La pauvreté est doublée de la précarité : petits boulots très mal payés**, quelques heures de travail, CDD, formations sans lendemain, contrats aidés... En France, près de 3,5 millions de personnes, soit plus de 14 % des salariés, ont un statut précaire, du stage au contrat à durée déterminée, en passant par l'intérim ou l'apprentissage. Les jeunes, de même que les femmes, sont les plus frappés avec un taux de 50 %. Le smic, en France en 2018, est d'environ 1 150 euros nets, soit 1 500 euros bruts. Selon les données 2016 de l'Insee, la France comptait cinq millions de pauvres avec un seuil de pauvreté fixé à 50 % du niveau de vie médian, environ 1 850 euros (50 % des salariés gagnaient plus, 50 % gagnaient moins) et 8,8 millions avec un seuil à 60 %. Dans le premier cas, le taux de pauvreté était de 8 % et dans le second de 14 %. Entre 2006 et 2016, le nombre de pauvres a augmenté de 630 000 au seuil à 50 % et de 820 000 au seuil à 60 %. Le taux de pauvreté s'est élevé au bénéfice des plus riches, les inégalités se sont accrues. Et cela continue. La pauvreté et les faibles revenus ont atteint un tel niveau que notre pays est retourné au niveau social



L'extrême pauvreté touche de plus en plus de personnes en France.

du milieu des années 1950. Le Mai-68 « ouvrier » a été laminé par la finance.

**La redistribution avait joué un rôle essentiel en rabotant les revenus** élevés grâce à l'impôt progressif sur le revenu (instauré en France en 1914, significatif à partir de 1920), en complétant les bas revenus par des prestations sociales et en socialisant certaines dépenses (comme l'assurance-maladie). La main visible de l'État avait permis de réduire les inégalités. Mais pour satisfaire les possédants, gouvernements et élus ont mis en place nombre de procédures et lois favorables à la finance et non à la vie de tous. Pour le CNAFAL, il faut reprendre les chemins de l'égalité. Les salaires, les retraites, les pensions, les prestations sociales doivent être revalorisés de façon significative. L'impôt doit être revu pour construire une redistribution mariant égalité et dignité. L'État doit se donner les moyens de construire une société solidaire où chacun donnera selon ses moyens. La TVA, qui défavorise les pauvres, doit diminuer jusqu'à disparaître sur les produits de première nécessité. L'impôt sur le revenu progressif doit devenir la règle et largement contribuer à la redistribution et à la vie sociale. Le revenu social garanti prôné par le CNAFAL peut faciliter cette redistribution et faire vivre la Fraternité afin que chacun, en toutes circonstances, dispose des moyens nécessaires pour assurer sa subsistance et celle de sa famille dans des conditions décentes. ■

Patrick Belghit

# Le pouvoir d'achat dans tous ses états

PRINCIPALE REVENDEMENT DU MOUVEMENT ACTUEL, LA HAUSSE DU POUVOIR D'ACHAT RESTE UNE ÉQUATION QUE PEINENT À RÉSOUDRE LES DIFFÉRENTS GOUVERNEMENTS DEPUIS DES ANNÉES.



Les produits alimentaires ne sont pas épargnés par la crise et leurs prix représentent un frein.

La politique du pouvoir d'achat est plus qu'une notion économique. Elle doit être en cohérence, non seulement avec les politiques sociales et de solidarité mais également, aujourd'hui, avec celles, urgentes et responsables des politiques écologiques. Loin des politiques de cohérence, le constat est d'autant plus sévère lorsque l'on peut lire que : « Toute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien-être et ceux de sa famille, notamment pour l'alimentation, l'habillement, le logement, les soins médicaux ainsi que pour les services sociaux nécessaires ; elle a droit à la sécurité en cas de chômage, de maladie, d'invalidité, de veuvage, de vieillesse ou dans les autres cas de perte de ses moyens de subsistance par suite de circonstances indépendantes de sa volonté. » Extraits de l'article 25 de la Déclaration uni-

verselle des droits de l'Homme, décembre 1948. Alors que nous nous situons au 7<sup>e</sup> rang mondial du PIB, que plus de 20% de personnes détiennent plus de 80 % du patrimoine en France et que nous célébrons, cette année, la Déclaration universelle des droits de l'Homme, nous constatons que nous sommes dans l'incapacité de respecter les termes de l'article 25.

**Pouvoir d'achat, revenu suffisant et changement climatique** représentent, pour certains politiques, une équation difficile à résoudre, et pour d'autres, un manque de volonté. Le pouvoir d'achat a toujours été une des préoccupations majeures du CNAFAL et, aujourd'hui, l'actualité, des deux derniers mois, la propulse à la une des revendications et des mobilisations des citoyens. Il était donc impossible d'ignorer cette « révolution citoyenne » dont la principale revendication sur la hausse de la taxe des carburants est bien au cœur du pouvoir d'achat. Manifestations, critiques, colères aboutissent à une explosion

“ Le gouvernement est passé à côté des problèmes que beaucoup de Français vivent au quotidien. ”

sociale sur l'ensemble du territoire français. Ce séisme de revendications sociales et économiques était en gestation. Le CNAFAL avait, depuis une décennie, dénoncé de nombreuses inégalités territoriales et des différences de revenus importantes. Le pouvoir d'achat lors de la hausse des carburants en 2012 a été un premier marqueur dont les gouvernements précédents et les parlementaires avaient déjà, malgré une forte communication, ignoré les préoccupations des Français.

**Aujourd'hui, ce séisme social fédère et amène des citoyens** de tous bords dans des revendications légitimes. En revanche, nos responsables politiques imposent à marche forcée, une politique économique, sociale et fiscale qui ignore aussi la détresse des territoires ruraux et une partie de la population précarisée qui campe au bord des routes. Aujourd'hui, ce gouvernement a imposé, en quelques mois et sans aucune alternative, le cadencement annuel d'une hausse des taxes des prix des carbu-



L'augmentation des prix à la pompe, liée à la mise en place de la taxe carbone, a suscité un mouvement social d'une ampleur inédite depuis cinquante ans.

rants. Sensibiliser les automobilistes au changement climatique, c'est peut-être le prétexte évoqué par le gouvernement mais il est passé à côté des problèmes que beaucoup de Français vivent au quotidien. Cette politique aveugle s'est, en définitive, traduite par une opposition entre justice sociale et fiscalité écologique. Dans les faits, ces revendications traduisent l'accumulation de grands malaises dont le pouvoir d'achat n'est que le sommet de l'iceberg. Ces revendications bousculent la majorité et interpellent toutes les instances consultatives, représentatives, ou institutionnelles.

**Alors que le centre de recherche et des coûts (CERC)**, rappelle que le fort sentiment de régression du pouvoir d'achat prédomine depuis de nombreuses années dans la population française du fait des légères hausses du salaire net largement inférieures à la perte nette due à l'inflation. A cela, on peut rajouter les dépenses contraintes, telles que s'acquitter d'un loyer, se nourrir, s'habiller, payer ses factures d'électricité, de gaz, et du carburant, etc. L'addition est de plus en plus lourde en fin de mois. Pour compenser, la suppression de l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF) pour les familles les plus riches (près de 5 milliards euros) et la mise en place d'une taxe allégée sur les revenus financiers (4 milliards d'euros), le gou-

vernement tente toujours de faire croire que la disparition prochaine de la taxe d'habitation assurera une hausse du pouvoir d'achat pour l'ensemble des Français. La baisse de 5 euros des APL, la baisse des dotations de l'Etat pour les collectivités qui pénalisent les aides sociales et de solidarités, l'explosion des impôts indirects et la baisse des effectifs des services publics ou leur fermeture, notamment dans les territoires ruraux, obligent encore les habitants à plus de mobilité.

**En définitive, le pouvoir d'achat est en berne. Les résultats sont édifiants**, on compte actuellement 8,9 millions de personnes pauvres au sens des critères retenus par l'Union européenne (60% du revenu médian) qui avec moins de 1 015 euros mensuels pour une personne seule, sans oublier tous les salariés payés au smic (1188 euros mensuels), tentent de vivre quotidiennement. Le pouvoir d'achat peut-il s'améliorer ? Si les politiques divergent sur la finalité des propositions pour améliorer le pouvoir d'achat des Français, le constat partagé est une dégradation de la situation financière des ménages. Pouvoir d'achat et pauvreté sont parfois intimement liés, ces vocables faisant appel à des notions complexes mais pour certains gouvernants, dans le pouvoir d'achat, il y a des gagnants et des perdants.

Sauf, qu'aujourd'hui, la politique du gouvernement est celle de valoriser le pouvoir d'achat des riches. Le CNAFAL s'interroge et pourtant, face à la détresse d'une partie de la population, des solutions existent. Le pouvoir d'achat peut se marier avec le revenu de base ou revenu universel ou revenu social garanti. Le philosophe Abdenour Bidar, soutenant que les citoyens sont aujourd'hui « *étranglés par la contrainte économique* », a rappelé l'importance d'instaurer un revenu de base afin « *que chaque individu, libéré des contraintes financières, puisse disposer de son temps et faire exister concrètement une fraternité collective* ». Cette vision est certes philosophique mais certains mouvements écologiques sont conscients que la transition écologique ne peut se mettre en place sans justice sociale et promeuvent un revenu de base. D'autres, tels « les amis de la terre », pour une société soutenable, proposent l'instauration d'un revenu minimum d'existence comme mesure essentielle.

**Le revenu de base appelle à un véritable changement de paradigme.** Il peut réellement replacer l'économie au service de l'humain et de son environnement, en ouvrant la voie, notamment, à la répartition des richesses et à l'utilisation des ressources. Quant au CNAFAL, il milite depuis longtemps, pour le revenu social garanti. Le pouvoir d'achat peut s'accommoder de la croissance et se conjuguer avec justice sociale, fiscale et environnementale. Le pouvoir d'achat est-il lié à la redistribution des richesses ? Des constats mettent en évidence les incohérences d'un système économique et financier au sein de l'Europe

“ En France, 10 % des plus riches possèdent 48% de la fortune nationale. ”

et dans le monde comme le rapport de l'Insee rendu public le 2 juillet 2014 intitulé « Les pauvres plus pauvres et les riches plus riches et où sont donc passées les classes moyennes ? ». En France, 10 % des plus riches possèdent 48% de la fortune nationale selon l'Observatoire des inégalités. D'après une étude intitulée « Insatiable richesse : toujours plus pour ceux qui ont déjà tout », l'organisation internationale, Oxfam tire la sonnette d'alarme. La part du patrimoine mondial détenu par les 1% les plus riches est passée de 44 % en 2009 à 48% en 2014 et dépassait les 50% en 2016.

**En fait, la croissance ne profite qu'à une partie de la population,** de plus, le pouvoir d'achat ne mesure pas les inégalités. L'explication est donc que le pouvoir d'achat ne prend pas en compte les inégalités, il les lisse. Et pourtant, les plus pauvres sont plus sensibles à la hausse des prix, à l'inflation dont dépend le pouvoir d'achat. D'un côté, les plus pauvres voient augmenter les prix de leurs dépenses contraintes comme l'alimentaire, l'hébergement, l'électricité et d'un autre côté, ils profitent peu des prix qui baissent (téléviseur, ordinateur, voyage, tourisme) car ils voyagent moins ou ne changent pas de télé tous les ans. D'où ce ressenti réel d'un pouvoir

d'achat en berne en tout cas pour les moins riches. Pour certains économistes, traiter distinctement la problématique du pouvoir d'achat de celle des inégalités et de la lutte contre la pauvreté est donc un non-sens, pourtant pratiqué par nombre de responsables politiques ces derniers mois.

**La croissance est l'ennemi du changement climatique** et celle du pouvoir d'achat. Il faut savoir que les effets néfastes de la croissance exponentielle sur l'environnement menacent la stabilité mondiale. Pour certains, ce type de croissance est l'ennemi du climat et des hommes et donc, dans la durée, risque notamment d'accentuer la pauvreté et aggraver encore plus les inégalités. Ainsi, l'économiste américain Simon Kuznets pensait que la croissance économique contribuait à augmenter les inégalités sociales et les dégâts écologiques dans un premier temps, mais qu'ensuite elle créait les conditions d'un progrès social et environnemental continu. Un optimisme démenti par les faits depuis vingt ans, n'en déplaise à ceux qui pensaient, comme le président George Bush, qu'en matière d'environnement « *la croissance n'est pas le problème, c'est la solution* ». Or, la possibilité d'une croissance durable, respectueuse de l'environ-

“ L'expansion économique ne permet plus de réduire les inégalités. ”

nement, issue d'autres choix de production, de consommation et de techniques, est aujourd'hui contestée par les partisans de la décroissance. Avec le changement climatique, l'épuisement des ressources et la montée des inégalités, beaucoup s'interrogent : faut-il en finir avec la croissance ? L'expansion économique ne permet plus de réduire les inégalités et alimente le réchauffement climatique, le débat sur la post-croissance ressurgit.

**En conclusion, après de l'intervention du président de la République** début décembre sur les récentes manifestations, certains s'accordent pour dire que le chef de l'Etat a pris conscience de la gravité extrême de la situation des personnes modestes et celles en situation de précarité. Emmanuel Macron a, semble-t-il, aussi pris conscience que l'inaction dans la lutte contre l'évasion fiscale est une injustice sociale, mais cohérence ou incohérence, il maintient l'ISF pour les plus riches. Ces quelques mesures suffiront-elles à convaincre les Français d'un virage gouvernemental vers un changement de paradigme ou est-ce seulement une volte-face politique du moment qui permet juste de reculer pour mieux avancer sur le terrain d'un libéralisme affirmé ? Le CNAFAL ne peut se satisfaire aujourd'hui de cette politique. Il attend des mesures plus convaincantes dont le revenu social garanti pourrait réellement replacer l'économie au service de l'humain et de son environnement, en ouvrant la voie, notamment, à la répartition des richesses et à l'utilisation des ressources. ■

Claude Rico

SOINS

# La santé, ce parent pauvre

SI LA CONSTITUTION RECONNAÎT COMME FONDAMENTAL LE DROIT À LA SANTÉ, IL N'EST PAS GARANTI À TOUS AU QUOTIDIEN, SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE.



De nombreux foyers sont obligés de faire l'impasse sur les soins.

## JEUNESSE

→ 41 % des jeunes ont renoncé aux soins pour des raisons financières  
→ 29 % à cause de l'éloignement  
→ 37 % pour un délai trop long.

sés aux patients en particulier aux plus précaires d'entre eux (bénéficiaires de la CMU-C, de l'AME ou de l'ACS). Les situations de refus sont variées : fixation tardive de rendez-vous, orientation répétée et abusive vers un autre confrère, refus d'élaborer un devis... Des représentants de France Assos Santé vont siéger dans les commissions chargées de l'évaluation des pratiques de refus de soins dans les Conseils nationaux des ordres professionnels, c'est une avancée importante qui complète l'aide personnalisée apportée par certaines associations. On peut aussi parler de refus de soins quand un médecin ne prend plus de nouveaux patients, ou quand le spécialiste dont vous auriez besoin n'opère que dans une clinique privée avec de forts dépassements d'honoraires.

**Non-recours à ses droits : pauvreté et précarité sont intimement liées.** Il y en France environ 9 millions de personnes vivant au-dessous du seuil de pauvreté, dont 3 millions d'enfants, 140 000 personnes vivant à la rue. L'Observatoire du non-recours indique que si la fraude au RSA représente 170 millions d'euros par an, le montant du non-recours aux aides sociales atteint 5,3 milliards d'euros ; le non-recours à la CMU-C et l'acquisition d'une complémentaire santé se traduiraient par un montant de 800 millions d'euros non versés. Annoncées dans le plan pauvreté, CMU-C et ACS seront fusionnés, en janvier 2019, le dispositif sera géré par les complémentaires santé et l'assurance maladie. Au programme : simplifier et rendre plus équitable le système des minimas sociaux, création de 100 maisons de santé dans les territoires prioritaires, augmenter massivement les solutions d'accompagnement social (lits d'accueil médicalisés, lits halte-soin-santé...). Le CNAFAL attend le financement et la mise en place.

**La Stratégie nationale santé 2018-2022 évoque aussi ces situations** et la nécessité de poursuivre les actions pour les réduire, voire les supprimer. Nous serons attentifs à la réalisation de ces promesses. Actuellement tout passe par l'informatique, cela suppose d'avoir du matériel onéreux, savoir l'utiliser, savoir rechercher l'information pertinente sur des écrans parfois abscons même pour ceux qui ont une certaine habitude. Il y a là une vraie fracture sociale, des inquiétudes quant à l'accès à des soins de qualité pour tous et au développement d'un système de santé à deux vitesses. ■

Nicole Damon

La santé, « *cet état de complet bien-être physique, mental et social* », comme le précise l'OMS s'applique difficilement aux populations en état de précarité. Le rapport de l'Académie nationale de médecine intitulé « Précarité, pauvreté et santé » fait un constat préoccupant : ces populations connaissent une dégradation de leur situation en terme de santé, alors que la tendance à l'échelle nationale est à la hausse. Les politiques engagées ne répondent donc pas aux problématiques spécifiques de ces populations pour lesquelles la santé, rapportée à l'ensemble des pressions et contraintes du quotidien, devient de plus en plus une préoccupation secondaire.

**Espérance de vie : les écarts de niveaux de vie au sein** de la population française peuvent avoir un impact très visible sur l'espérance de vie : les hommes les plus aisés vivent en moyenne 13 ans de plus que les plus modestes, l'écart est de 8 ans pour les femmes. Il faut aussi évoquer la qualité de vie des dernières années entre ceux qui les passent dans des établissements luxueux à 5 000 euros par mois avec tous les loisirs possibles et ceux qui attendent dans des mouroirs, où le personnel soignant n'a même pas le temps de faire des toilettes journalières correctes.

**Refus de soins : la loi de modernisation de notre système de santé** de 2016 renforce la lutte contre les refus de soins qui continuent d'être oppo-

SOCIAL

# Le temps du revenu universel est-il venu ?

CETTE MESURE QUI CONSISTE À VERSER UNE SOMME D'ARGENT SUR UNE BASE INDIVIDUELLE, SANS CONDITIONS DE RESSOURCES NI OBLIGATION OU ABSENCE DE TRAVAIL EST PORTÉE DEPUIS LONGTEMPS PAR LE CNAFAL.



Pour faire face à la précarisation galopante en France, la mise en place du revenu universel garanti représenterait un filet de sécurité.

A huris par la composition sociologique des occupants de ronds-points et autres péages, les politiques et la caste médiatique découvrent la réalité sociale toute brute et crue, qui pourtant est inscrite dans toutes les statistiques officielles : c'est ainsi qu'un tiers des seniors sans emploi, ni retraite, vivent en dessous du seuil de pauvreté. On y retrouve une majorité de femmes. Cette étude officielle de la Direction de la recherche des études, de l'évaluation et des statistiques (Dress), date de septembre 2018. Elle porte sur les personnes âgées de 53 à 69 ans. Ces seniors se déclarent en mauvaise santé pour 29% d'entre eux et 30% ont une

reconnaissance administrative de handicap ! Ceux qui siègent dans les Commission de prévention des expulsions locatives (CCAPEX), voient arriver de plus en plus de personnes âgées en bout de course : manger ou payer son loyer, se chauffer ou manger et ainsi de suite. Les jeunes font face au même dilemme, avec en prime la dépression. Sans transferts sociaux, 45,6% de ces seniors seraient pauvres, contre 32,1% après redistribution. La pauvreté frappe 13,6% des Français et 19,1% des moins de 18 ans ! Les jeunes entre 18 et 25 ans payent un lourd tribut. Les dernières études, notamment du Secours populaire français, montrent qu'un tiers

d'entre eux sont confrontés à des privations multiples (37% en 2017, 39% en 2018). Les personnes pauvres sont de plus en plus pauvres. Les choix budgétaires du gouvernement ont incontestablement aggravé la situation. Ce qui est de plus en plus grave, c'est que l'indicateur ne se résume pas à un chiffre, à savoir le seuil de pauvreté fixé à 60% du revenu médian (soit 1 015 euros par mois), mais à une dégradation générale des conditions de vie : accès à la santé, alimentation moins bonne et à peine basique, problèmes de logement, accès à la cantine scolaire pour les enfants. Aujourd'hui, 19,1% des Français, âgés de moins de 18 ans, vivent en dessous du seuil de pauvreté. La pauvreté, depuis 25 ans, s'incruste, devient chronique et donc héréditaire.

**L'aggravation de la situation est due à une fiscalité accrue** depuis six mois : baisse du pouvoir d'achat des ménages de 0,6% au 1<sup>er</sup> trimestre, désindexation des prestations sociales, baisse de l'APL. Et dans le même temps, la fiscalité du capital a été allégée ! Résultat de cette politique : moins d'argent dans les couches populaires, donc moins de consommation, donc moins de croissance. Le gouvernement s'est pris dans son propre piège. Pire, la contraction des services publics liés à la protection sociale, la contraction des plages horaires disponibles pour recevoir le public qui a besoin d'écoute et d'orientation, d'autant plus qu'il est fragilisé et en détresse, la numérisation des dossiers et la fracture numérique accroissent le non-recours aux droits (19%), le manque de connaissances des agents lié à la complexité des aides, au

“ La pauvreté frappe 13,6% des Français et 19,1% des moins de 18 ans ! ”

manque de temps, fait que 39% des dossiers n'aboutissent pas, sans compter les situations complexes et désespérées. 37% des dossiers sont en attente ou enterrés.

Pendant ce temps, aujourd'hui en France, la fraude fiscale avoisine les 80 milliards d'euros et dépasse finalement le montant annuel du déficit budgétaire, au nom duquel on « presse » 80% des Français. Depuis 50 ans, il en résulte un processus de dégradation de l'emploi, avec pour corollaire, un chômage de masse et une explosion de la précarité. Il s'en est suivi des débats, notamment à gauche, sur la réduction du temps de travail et à droite du « travailler plus pour gagner plus ».

**D'autres, dont le CNAFAL, ont avancé l'idée d'un revenu universel garanti** pour tous que certains qualifient aussi de revenu d'existence. D'autres l'ont taxé d'utopie, d'irréalisme, oubliant qu'au XIX<sup>e</sup> siècle, l'idée de retraite ou de prestations sociales était tout aussi utopique : en effet, comment recevoir de l'argent sans travailler.

RSG

→ Un RSG mensuel de 500 euros coûterait 336 milliards d'euros à l'année.  
→ Un RSG mensuel de 750 euros coûterait 504 milliards d'euros à l'année.  
→ Un RSG mensuel de 1 000 euros coûterait 675 milliards d'euros à l'année.

Ce fut l'idée du salaire différé et c'est la raison pour laquelle l'idée de cotisations sociales, a germé. C'est le pacte social et républicain issu du Conseil National de la Résistance ! Dès lors, l'interprétation d'origine marxiste a prévalu, asseyant la libération sur le travail et par le travail, interprétation qui a eu cours jusqu'en 1968 qui, d'une certaine manière, marque la fin des 30 Glorieuses. Depuis, et notamment avec le formidable développement des moyens de production, une autre idée a fait son chemin : la libération du travail et la montée en puissance de l'ère numérique, le développement prometteur de l'intelligence artificielle, la crise climatique, nous obligent à nous questionner à la fois sur le devenir de la société, le mode de production, la solidarité.

**D'autant que la sortie du capitalisme est loin d'être amorcée** et que, plus que jamais, il creuse les inégalités et le capital financier international ponctionne l'essentiel de la richesse sociale, malgré les crises financières à répétition. Au point que

“ La fraude fiscale avoisine les 80 milliards et dépasse le montant annuel du déficit budgétaire. ”

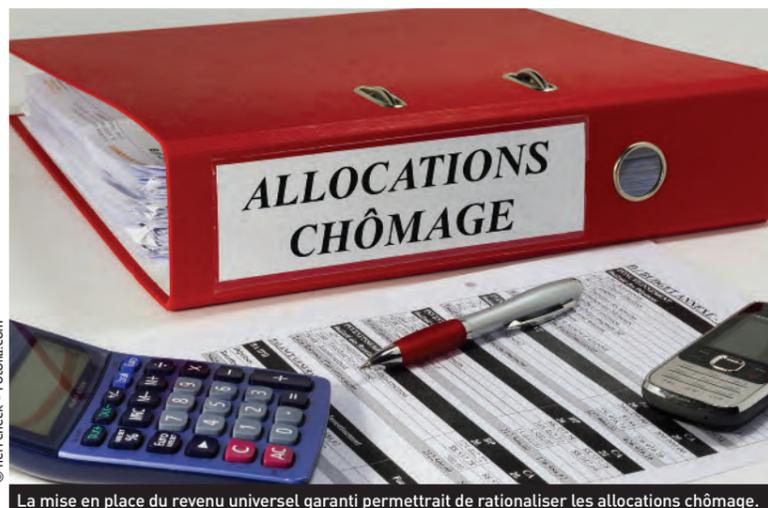
l'on parle d'industrie financière, qui permet à de jeunes privilégiés d'être rentiers à vie ! Sur l'autre versant, c'est le binôme travail-emploi qui a donné une reconnaissance sociale, juridique aux travailleurs. Or, le chômage de masse désocialise précisément la masse des travailleurs et des jeunes sans emploi. De fait, depuis 40 ans, l'articulation travail-protection sociale a perdu de sa consistance. Face à cela, plusieurs idées ont été avancées : sécurité sociale professionnelle pour la CGT, sécurisation des parcours professionnels pour la CFDT, le salaire à vie pour Bernard Friot. Le CNAFAL, pour sa part, dès 1979, conceptualise la notion de revenu universel d'existence pour tous ! Dans un contexte, où on assiste à une régression sans précédent du droit du travail et à une fragilisation des droits sociaux, il est temps de reposer la question de la répartition des revenus et de l'égalité. A une époque où la révolution numérique et robotique et bientôt la généralisation du travail à distance détruisent déjà les collectifs de travail et la capacité des travailleurs à établir un rapport de force, il devient urgent de maîtriser et de reprendre la main sur l'ensemble de ces activités émergentes. En commençant par l'industrie bancaire qui, déjà, nous a amenés en 2008 au bord du gouffre, sans que les leçons en aient été tirées. Ce n'est pas le dogmatisme des Junker, Moscovici et Merkel qui va nous aider, eux qui appauvrissent par des politiques austéritaires, l'ensemble des pays européens.

**Depuis 1979, le revenu social garanti pour tous fait partie de l'ADN** du CNAFAL : en effet, une grande consultation avait été lancée

pour étudier l'unification de l'ensemble des aides sociales et familiales. Il y en avait 21 au total, à la suite des extensions catégorielles (justifiées) de la décennie des années 1970. C'est à cette occasion que nous avons mis en avant le RSG en tant que revenu d'existence. En 1980, il y avait déjà 3 millions de chômeurs en France. En 1990, Marc Bœuf, président du CNAFAL, sénateur socialiste, militant laïque de toujours, y donne une force républicaine en revenant aux fondamentaux de 1789 et de la constitution de la République française : « *Tout être humain qui se trouve dans l'incapacité de travailler, a le droit d'obtenir de la collectivité des moyens d'existence convenables* ». Aujourd'hui, le débat politique est lancé et le CNAFAL s'en félicite. D'aucuns balaient cette proposition, au nom du coût d'une telle mesure (lire l'encadré en page 9). Parlons-en ! Sur l'hypothèse basse, comment trouver un financement, puisque telle est la question posée !

**La mise en place d'une allocation unique entraîne des économies** de gestion : entre 8 et 10 milliards. Les niches fiscales représentant entre 34 et 50 milliards d'euros. Les aides à l'emploi, 39 milliards de subventions indirectes. Les aides liées au CICE s'élèvent à 55 milliards. La fraude fiscale est évaluée entre 50 et 80 milliards et celle à la TVA à 14 milliards. Les aides pour endiguer la pauvreté représentent 20 milliards. Les dépenses d'assurance-chômage sont estimées à 36 milliards. Le RSA actuel coûte 10,5 milliards. L'allocation de solidarité spécifique est de 2,57 milliards. L'allocation adulte handicapé coûte 8,2 milliards. L'allocation de solidarité aux personnes âgées est de 2,37 milliards. La prime transitoire de solidarité, pour les chômeurs de longue durée, coûte 10 milliards. Si l'on met en rapport ce total avec la justice fiscale, le bouclage du RSG est possible. Les revenus du capital représentent 250 milliards d'euros, soit un quart seulement du revenu national. Le capital immobilisé dans le patrimoine représente 9 200 milliards d'euros. Les entreprises du CAC 40 ne paient, en impôt sur les sociétés que 8% de leurs bénéfices ! La taxe carbone, si elle était appliquée correctement, pourrait rapporter 18 milliards d'euros. En taxant à un taux de 23,5% l'ensemble des revenus imposables, on pourrait récolter 318 milliards d'euros. Alors, chiche !

**Aujourd'hui la question qui nous est posée collectivement**, c'est la place du travail dans notre société. Selon certains économistes, par l'économie numérique et la robotisation, 42% des emplois actuels peuvent être automatisés. Un revenu monétaire, dissocié de tout emploi, plutôt qu'un droit à l'emploi, considéré comme virtuel, face au chômage. Telle est la question. Tout cela entraîne une obsolescence plus rapide des qualifications professionnelles et des métiers. Une externalisation des processus de travail avec l'émergence des auto-entrepreneurs, ou l'ubérisation du travail,



La mise en place du revenu universel garanti permettrait de rationaliser les allocations chômage.

émergence de formes modernes d'esclavage. Résultat : une fragmentation de l'activité salariale qui, au bout du compte, débouche sur un « mitage » des carrières professionnelles et la fin de l'emploi à vie ! Aujourd'hui, les revenus du travail n'apportent plus la stabilité financière qui permet une projection sur l'avenir aux individus et aux familles. Le Revenu Social Garantit devrait ne plus contraindre un individu à accepter n'importe quel travail mal payé avec des conditions de travail dégradantes et dangereuses. ■

Jean-Marie Bonnemayre

## Une affaire de volonté politique

Un état des lieux de notre société, qui montre un accroissement rampant de la précarité.

- 6,8 millions de personnes aux minima sociaux.
- 6,5 millions de chômeurs en incluant les dispensés d'emploi.
- 1,9 million de travailleurs pauvres, donc ayant un emploi vivant en dessous du seuil de pauvreté.
- 1 million d'adultes sont revenus vivre chez leurs parents, de toutes générations (augmentation de 20% en 10 ans).
- 140 000 SDF, dont 30 000 enfants : 10% sont des diplômés, 25% ont un emploi, 14% ont poursuivi des études post bac, près d'un SDF sur quatre est un ancien « placé » à l'ASE dans les services du Conseil Départemental parce qu'à 18 ans révolus, rien n'est prévu pour eux.
- 1,6 million de travailleurs subissent le temps partiel.

- 84% des nouvelles embauches sont en CDD, dont un tiers en CDD inférieur à un mois.
- 10% des jeunes ne font pas d'études, n'ont pas de travail, ne sont pas en formation professionnelle : ce sont les Disoccupatis de Fellini. Un système social bâti en 1945 qui est au bord de l'implosion.
- Un chômage massif, conséquence de la financiarisation de l'économie, de la concurrence éffrénée en terme de coût de travail, d'où de plus en plus d'exclusions.
- La protection sociale, depuis 1945, est assise sur les cotisations employeurs et les cotisations salariés. De plus en plus la part des cotisations sociales se détériore au profit d'une budgétisation, qui, par définition, rend les recettes de plus en plus aléatoires...
- Le non recours au RSA, est chiffré à un million de personnes du fait des lourdeurs administratives.

## HABITATION

# Le logement social en crise

LE CNAFAL CONSIDÈRE QUE LE LOGEMENT EST UN ÉLÉMENT ESSENTIEL DE LA VIE EN SOCIÉTÉ. MALHEUREUSEMENT, LES POLITIQUES PUBLIQUES NE LE VOIENT PAS FORCÉMENT AINSI.

Sans logement rien n'est possible et aucun des besoins primaires de l'individu ne peuvent être assurés. Or le dernier rapport de la Fondation Abbé Pierre de janvier 2018 fait état de 4 millions de personnes qui restent mal logées ou privées de domicile. Et 1,8 million sont en attente d'un logement, tandis que 12 millions voient leur situation fragilisée par la crise du logement. Au total, ce sont près de 15 millions de personnes qui sont touchées par cette crise. Pourquoi, alors qu'à chaque gouvernement des mesures ont été prises, en est-on arrivé à ce résultat en 2018 ? Propositions de constructions de logements sociaux, aide à la pierre, loi Besson, loi SRU, loi Duflot, Pinel, loi ALUR etc. Et prochainement loi ELAN. Autant de plans et de dispositifs qui n'ont pas

“ Au total, ce sont près de 15 millions de personnes qui sont touchées par cette crise. ”

démontré toute leur efficacité. Prenons l'exemple de la loi SRU. Elle répondait à des critères de justice et d'égalité et prévoyait que toutes les communes qui possédaient moins de 20% de logements sociaux devaient payer une pénalité conséquente. Or, dans la réalité, nous constatons qu'un certain nombre d'entre elles (soutenues souvent par leur population) préfèrent s'acquitter de cette somme plutôt que de voir des logements sociaux s'implanter sur leur commune. C'est doublement pénalisant pour les villes voisines qui, du fait de la demande, se retrouvent avec encore plus de logements sociaux sans possibilité de mixité sociale.

**Comment peut-on raisonnablement comprendre que l'on propose** à des personnes, souvent des familles (25 000 en 2017), sans logement, des nuitées d'hôtel ? Certes, cela évite la rue mais le coût de l'hôtel pour 30 jours, représente l'équivalent d'au moins trois loyers... Quant aux centres d'hébergements d'urgence, s'ils ont le mérite d'exister, la grande majorité n'est ouverte que la nuit et à 9h du matin les personnes, y compris les enfants, se retrouvent avec leur balluchon à se promener toute la journée en attendant de pouvoir regagner le centre le soir. Certes, des dispositifs sociaux ont été mis en place : Dalo, ASL (accompagnement social lié au logement), CHRS, ERL (espace ressources logement) mais faute de moyens humains et financiers, ils sont loin d'être satis-

faisants. C'est particulièrement vrai pour les CHRS (Centre d'hébergement et de réinsertion sociale) où les places manquent cruellement ou pour le Dalo. Pour ce dernier faute de logements disponibles, les propositions faites concernent souvent des appartements éloignés sans transport en commun pour des personnes qui n'ont pas de moyen de déplacement. Et l'on s'étonne que les locataires refusent ! Le rapport 2017 de la Fondation Abbé Pierre pointait deux éléments inquiétants : le surpeuplement et l'augmentation importante des expulsions. En ce qui concerne le surpeuplement, c'est un phénomène nouveau. Il concerne des situations diverses : accueil de personnes expulsées, de jeunes couples ou de jeunes qui ne peuvent prétendre à un logement social, de naissance d'autres enfants... qui rendent les conditions de vie extrêmement difficiles. Les appartements ne sont pas conçus pour accueillir autant de personnes et outre les difficultés quotidiennes pour cohabiter, la dégradation rapide des lieux est manifeste.

**Les expulsions avec le recours à la force publique ont augmenté de 41%** en dix ans. Elles touchent 15 547 ménages en 2017. Le CNAFAL les a toujours dénoncées. Au-delà du traumatisme humain et de l'indignité, elles représentent un coût énorme pour le locataire et la collectivité. Si les propos tenus en faveur du Logement d'abord, pouvaient sembler intéressants, dans la réalité, c'est tout autre chose. Les coupes aveugles dans les APL, les ponctions massives sur les HLM, la répression des personnes migrantes laissent envisager des moments douloureux pour les locataires et une stagnation de la construction. Au-delà de la baisse des 5 euros par mois, du gel de l'APL au 1<sup>er</sup> octobre 2018, de la baisse envisagée des APL de 60 euros, qui sera compensée au niveau des HLM par le RSL, de la révision du mode de calcul des APL et de l'augmentation de la TVA qui va passer de 5 à 10%, c'est tout le secteur du logement qui va être touché avec des problèmes financiers accrus et moins de construction. C'est ainsi que 3,2 milliards d'euros d'économies seront faites sur les APL en 2020. Le nombre de logements sociaux est cruellement insuffisant et aucune proposition ne vise à en construire plus. Le CNAFAL, le répète depuis de nombreuses années : « Un toit, c'est un droit ». Et c'est l'une des conditions majeure à l'insertion sociale et l'un des moyens pour sortir de la pauvreté. ■

Marie-Odile Pellé-Printanier

FAMILLES

# La politique sociale et familiale à bout de souffle

DEPUIS DES ANNÉES, LES A PRIORI IDÉOLOGIQUES ET LE CONSERVATISME DE CERTAINES ASSOCIATIONS ET DES POLITIQUES EMPÊCHENT DES RÉFORMES QUI PERMETTRAIENT D'OBTENIR UNE MEILLEURE JUSTICE FISCALE.



Le problème d'égalité devant l'impôt aujourd'hui en France, reste entier.

Le CNAFAL, lors de son entrée à l'UNAF par agrément, n'a jamais caché ses orientations en matière de politique familiale, son refus de l'idéologie familialiste et nataliste. Il a poursuivi en défendant les conceptions républicaines : laïcité, égalité, notamment homme-femme, égalité pour les prestations sociales, droits de l'enfant, défense des services publics et en particulier, l'Education nationale. En France, l'impôt sur le revenu est basé sur les familles et non sur les individus. Cette disposition est, entre autres, une des revendications à l'origine de la fondation du mouvement familial, il y a plus d'un siècle. C'est ainsi que le quotient conjugal, terme peu connu du grand public, autorise l'imposition commune des deux conjoints. Il est moins connu que le quotient familial, qui applique un certain nombre de parts, en fonction de la composition du foyer : une part par adulte, une demi-part par enfant, une demi-part supplémentaire à partir de trois enfants. Ces deux quotients liés à la fiscalité, représentent un des versants de la politique familiale. L'autre versant est

représenté par l'ensemble des prestations familiales liées à l'enfant. Aujourd'hui, dans un contexte où l'égalité devant l'impôt est devenue une réclamation forte, ce système est très controversé et discuté au grand dam de la plupart des organisations familiales et de l'UNAF, censée nous représenter tous, en tout cas, toutes les opinions de cette institution.

**Mais nous connaissons tous le conservatisme dont l'UNAF** a toujours fait preuve et pas seulement sur les sujets de société. Lorsque François Hollande a raboté le montant des allocations familiales en fonction des revenus annuels, notamment pour les revenus supérieurs à 40 000 euros annuels, ce fut la levée de boucliers. Et pourtant, il n'avait pas touché à la demi-part fiscale supplémentaire au troisième enfant, alors que le CNAFAL aurait souhaité une redistribution de cette masse d'argent aux familles monoparentales et la création d'une alloca-

“ Un enfant de couple aisé rapporte une réduction plus importante que celui d'un famille modeste ”

tion familiale, dès le 1<sup>er</sup> enfant. Le problème d'égalité devant l'impôt aujourd'hui, reste entier, y compris dans le champ de la politique familiale. C'est ainsi qu'un enfant de couple aisé « rapporte » une réduction bien plus importante qu'un enfant de famille modeste. Les mesures de plafonnement de la réduction d'impôt liées au quotient familial, si elles représentent une avancée (pour l'UNAF une régression mettant en péril la politique familiale et l'universalité de cette politique), il n'en demeure pas moins qu'une inégalité de répartition de cet avantage fiscal, persiste !

**Quel est le fond du problème ? Ce dispositif du quotient a été instauré** en 1946, au sortir de la guerre et au moment où il fallait reconstruire et relancer la natalité qui était en berne depuis 1870. Trois guerres avaient décimé les rangs des Français et des Françaises. Mais en même temps, empruntant directement à l'idéologie familialiste, le quotient familial et conjugal part du présupposé que tout



Les familles monoparentales font partie de celles qui sont les plus touchées par les inégalités liées aux politiques sociales et familiales.

comme les enfants, la femme est à la charge du mari. N'oublions pas que la femme vient à peine de gagner le droit de vote en 1946 et qu'il faudra attendre quarante ans pour qu'elle conquiert une véritable égalité. Aujourd'hui, ce modèle est obsolète, inégalitaire, discriminatoire et agit même pour une majorité de femmes, comme un frein à l'emploi, et l'écart de salaire entre homme et femme, toujours de 20%, en faveur des hommes. En effet, la réduction d'impôt est d'autant plus forte que l'écart de revenus, entre conjoints est important et que les revenus sont plus élevés !

**Dès 2011, le Conseil des prélèvements obligatoires, faisait remarquer :** « La comparaison en matière de redistribution horizontale, en fonction des charges de famille, fait ressortir des particularités de l'IR français. Sa progressivité est moins forte pour des couples avec deux enfants et disposant d'un seul salaire que pour un célibataire sans enfant, contrairement à ce qui est le cas d'ailleurs. » Cette conclusion est encore plus nette dans le cas des familles monoparentales. La France ne semble pas leur accorder l'attention croissante qu'elles reçoivent ailleurs, malgré l'importance bien réelle de leurs difficultés dans notre pays (38% des enfants vivant sous le seuil de pauvreté appartiennent à des familles monoparentales. Au final, le coût du travail d'un ou d'une célibataire élevant deux enfants et gagnant les deux-tiers du salaire moyen est grevé de près de 37% de prélèvements obligatoires, contre

17% en moyenne dans l'OCDE. Cet écart s'est encore creusé ces dernières années. Cette situation s'explique par le fait que les mécanismes des quotients, conjugal et familial, profitent assez peu aux ménages modestes ».

**Le quotient conjugal a d'autres défauts : il pénalise les femmes actives,** par rapport à celles qui sont au foyer et les couples en concubinage, par rapport à ceux qui sont mariés ou pacésés, reflet de l'idéologie familialiste et sexiste majoritaire dans l'opinion publique, jusqu'aux années 1980/1990. On comprend dès lors, que dans les ronds-points occupés actuellement, se trouvent de nombreuses mères de familles monoparentales ou divorcées (qui ne reçoivent pas la pension alimentaire qui leur est due, malgré les dispositifs mis en place avec les CAF Certains conjoints organisant, en forme de rétorsion, leur insolvabilité). A cela s'ajoute l'iniquité de la TVA ; le même rapport (CPO de 2011) indique que tous taux de TVA confondus, le taux d'effort des ménages s'élevait ainsi à 12,5% pour les 10% des ménages les plus pauvres et seulement à 4,7% pour les 10% des ménages les plus riches. Ce contexte incite le CNAFAL à revendiquer, en l'état actuel du système, le versement d'une allocation familiale dès le premier enfant et la suppression de la demi-part fiscale au troisième enfant. Aujourd'hui, la politique familiale est profondément inégalitaire et sexiste. ■

Jean-Marie Bonnemayre

INTERVIEW

# « Il y a de plus en plus de misère cachée »

**TÉMOIN PRIVILÉGIÉ DE LA CRISE SOCIALE QUI FRAPPE LA FRANCE DEPUIS DES ANNÉES, LE SECOURS POPULAIRE POSE UN REGARD CRITIQUE SUR LA SITUATION ACTUELLE.**

Le 29 novembre, le CNAFAL a rencontré Julien Lauprêtre, le président du Secours populaire depuis 1958. Un entretien riche d'enseignements à l'heure d'un grand mouvement social.

**« Familles Laïques » : Pouvez-vous nous dire ce qu'est le Secours Populaire aujourd'hui ?**

**Julien Lauprêtre :** Le Secours populaire a été créé en 1945. Avec plus d'un million de membres et 82 000 bénévoles, l'activité est grande. Nous sommes des généralistes de la solidarité. Dans le domaine alimentaire, 180 millions de repas ont été distribués l'année dernière. Au niveau de l'accès aux soins nous intervenons grâce au concours des médecins du Secours populaire. De grandes campagnes pour les vacances sont aussi organisées, avec nos Journées des oubliés le 15 août. Cela représente une grande activité dans tous les domaines même au niveau international. Nous avons ainsi créé le mouvement « enfants copains du monde » qui rencontre un grand succès. Afin que les enfants apprennent à s'aimer plutôt qu'à s'entretuer, à se rassembler plutôt qu'à se fuir. Cette année, nous avons ouvert 31 villages enfants-copains du monde, 18 en France et 13 à l'étranger.

**Comment s'organise cette initiative ?**

Le principe est de regrouper des enfants de toutes nationalités. Cette année, les enfants de 50 pays étaient réunis. Ces séjours permettent aux enfants de mieux se connaître et de trouver des idées pour développer la solidarité. Ces structures s'appelaient initialement des villages enfants copains du monde vacances. Suite au récit dramatique d'un enfant, ce terme a été supprimé. Ainsi, la structure du Bénin récolte de l'argent pour acheter des poubelles pour les hôpitaux de leur région. Des enfants philippins ont, quant à eux, décidé de créer un groupe de musique pour apporter de l'argent à leur association. Les enfants font fi des appartenances religieuses. Au niveau international, nous avons une multitude de partenaires qui nous permettent d'être plus efficaces et réactifs, en cas de catastrophe naturelle, par exemple. Notre idée est de mondialiser la solidarité.



Les personnes âgées font de plus en plus souvent appel à notre banque alimentaire ainsi que les familles monoparentales, assure Julien Lauprêtre, le président du Secours populaire depuis 1958.

**Quelle est, selon vous, la réalité de la pauvreté en France ? On parle de plus en plus de la grande pauvreté...**

Je confirme qu'elle gagne du terrain dans toutes les régions. Partout en France, nos bénévoles sont mobilisés. Les personnes âgées font de plus en plus souvent appel à notre banque alimentaire ainsi que les familles monoparentales. On note aussi une augmentation de jeunes. Nous avons créé un réseau de solidari-bus qui se déplace sur les campus universitaires pour apporter de quoi se nourrir aux étudiants. Un phénomène nouveau aussi, des personnes de la classe moyenne se trouvent à venir au secours populaire à la suite d'un accident de la vie. Trois millions de personnes ont sollicité l'aide du SPF en 2017. Il y a de plus en plus de misère cachée. Le SPF demande une participation minimale afin que les « demandeurs » ne se sentent pas dans une situation d'assistés. La montée des idées racistes est

très préoccupante. Le Secours populaire déplore que les exemples d'actes positifs ne soient pas plus mis en lumière. Pour l'alimentation, nous avons noué des partenariats avec des restaurateurs et des boulangers qui font des actions pour la pauvreté. Le SPF a soumis une idée pour que les boulangers, pendant l'épiphanie, vendent leurs galettes au bénéfice du Secours populaire. Les bénévoles sont de plus en plus nombreux. Une des priorités est de fonder un mouvement européen. Pour cela, un colloque a été organisé à Bruxelles avec 400 jeunes européens. Nous revendiquons une totale indépendance au niveau politique, quel que soit le pouvoir en place. L'idée est d'aiguillonner les pouvoirs publics. Ainsi, nous avons réussi à sensibiliser le président de la République sur le problème des enfants qui ne partent jamais en vacances. Des enfants ont été reçus à l'Élysée à la suite de cette initiative. Nous sommes l'avocat des pauvres. Une de

nos fiertés est que 50 000 enfants sont partis en vacances avec le SPF. Grâce à lui, certains enfants ont vu la mer ou bien la Tour Eiffel pour la première fois.

**Au niveau national et départemental, nous avons lors de nos permanences de surendettement beaucoup de personnes endettées par le crédit il y a cinq-six ans. Désormais, on constate que les personnes qui viennent sont pauvres...**

Oui, nous partageons ce constat, et nous aidons aussi les personnes qui ont eu des coupures d'électricité. On travaille aussi sur l'éducation populaire, en aidant les gens à s'en sortir en se servant de leurs talents, avec des ateliers cuisine par exemple.

**Les majeurs qui sortent de l'ASE ne sont plus pris en charge et dorment dans le rue avec les risques qui sont liés. Une proposition de loi est en cours, mais pour l'instant que faire ?**

Des mesurées sont prises. Ces jeunes sont dans des situations dramatiques. Il faut faire jouer la solidarité. Nous sommes présents dans des campus universitaires et partenaires avec la Fédération des Maisons des lycéens. Début décembre, des jeunes de cette Fédération, déguisés en père Noël vert, sont allés au Parlement européen pour alerter ses membres sur le maintien de l'aide alimentaire, en faisant semblant de manger dans une assiette vide. Nous invitons les jeunes à venir nous voir pour trouver conjointement des solutions.

**Dans nos associations, nous avons un véritable réseau entre associations mais comment se faire reconnaître par les institutionnels ?**

C'est une bataille continue pour le rôle et la place des associations humanitaires dans la société. Elles ont un rôle fort et ont un besoin de soutien et d'écoute, sans que l'on touche à leur indépendance. Le bénévole ne peut pas prendre de repos durant les vacances. Il faut s'organiser pour que les structures soient ouvertes 24 heures sur 24.

**Beaucoup de personnes des classes moyennes se sont mobilisées ces dernières semaines, et si les pauvres s'y mettaient ?**

Avec les gilets jaunes, on sent à travers les témoignages que la misère grandit et de nombreuses personnes disent désormais qu'elles sont forcées d'aller au Secours populaire. C'est le reflet d'une précarité montante. ■

*Propos recueillis par Jean-François Chalot*

URGENCE

# Le 115 ne répond plus

FACE À LA MULTIPLICATION DES SITUATIONS D'URGENCE, CE SERVICE SE RETROUVE SOUVENT SATURÉ. UN CONSTAT QUI Pousse À SE POSER DES QUESTIONS.

« Pour toutes demandes de prise en charge, vous pouvez joindre la plateforme de coordination au numéro unique : 115, quel que soit le lieu d'habitation. Chaque département organise sa plateforme d'accueil. » Ca, c'est le côté pile, c'est-à-dire l'existence d'un service avec un numéro unique dans chaque département. Le côté face, c'est un téléphone qui ne décroche pas tout de suite et bien souvent après de nombreux appels et un service d'urgence souvent saturé par manque de places et de moyens. Et pourtant, sa nécessité sociale et vitale n'est pas à démontrer. Il y a une semaine, un jeune de 18 ans chassé de l'Aide sociale à l'enfance (ASE) le jour de son anniversaire a demandé une aide à l'association familiale laïque de Melun. Le premier geste, en urgence fut de lui trouver un lieu d'accueil et d'hébergement pour le week-end. Muni d'une aide financière apportée par un bénévole, ce jeune homme a pu se poser et dès le lundi matin, il a suivi notre conseil et a téléphoné au 115.

**En contactant la responsable départementale du 115**, j'ai reçu une réponse similaire à la sienne : « Monsieur n'est pas prioritaire, il n'a pas d'enfant. » Nous commençons pourtant la période hivernale. Nous avons suivi ce jeune homme et lui avons trouvé un lieu d'accueil « urgence grand froid ». Il devait se présenter à 21h30 pour dormir dans un gymnase et partir le lendemain matin. Sa valise, cachée dans un buisson car le règlement ne permettait pas aux SDF de venir avec, a été retrouvée le lendemain complètement trempée, comme les vêtements qui se trouvaient à l'intérieur. Inutile de décrire l'état de dés-

“ Le 115 et les services d'hébergement d'urgence sont des acquis sociaux à préserver et à rénover. ”

espérance de ce jeune que nous avons décidé d'accompagner et d'aider. Les personnels du 115 sont de bons professionnels qui font le maximum, c'est une réalité indéniable. Malheureusement, le manque de lieux d'hébergement et la limitation des moyens financiers ne permettent pas à cette « institution » de remplir au mieux sa mission de service public. Depuis que nous sommes en relation avec le 115, nous avons appris les codes de fonctionnement qui sont les siens, codes qui devraient être présentés et expliqués aux demandeurs : quand une personne ou une famille est prise en charge et qu'elle se trouve dans un hôtel, il lui faut au bout d'une période donnée, re-téléphoner au

115 pour se voir renouveler son affectation ou s'en voir délivrer une autre. Gare à celui ou à celle qui ne respecte pas ces obligations ! Toute affectation doit être acceptée, même si elle se situe à 30 km de la ville où les enfants sont scolarisés. Tout refus est pénalisé. Il y a quelques mois, un couple et ses quatre enfants hébergés, depuis 5 ans, en attente d'une régularisation, dans des hôtels successifs se sont retrouvés à la rue parce que le mari, en accord avec sa femme, n'a pas voulu une affectation l'envoyant loin de son lieu de travail et des écoles fréquentées par ses enfants. Il a fallu interpellé la préfète pour que le 115 revoie sa copie. L'histoire s'est bien terminée.

**Une personne hébergée qui « découche » sans prévenir peut être considérée** comme renonçant à l'hébergement. Cela arrive assez souvent notamment parce que sans moyens financiers leur permettant de se nourrir, des personnes quittent très provisoirement leur hôtel pour demander de l'aide à leurs amis. Aujourd'hui, à chaque fois que nous rencontrons une famille hébergée par le 115 nous lui donnons des conseils et lui demandons de les respecter et de nous contacter en cas de difficulté. Lorsque quelqu'un est mis à l'abri, il reçoit quelques jours ou quelques semaines après sa prise en charge la visite d'un travailleur social chargé d'établir une évaluation sociale. C'est à mettre à l'actif du 115. C'est ainsi que des familles ont pu être orientées vers une structure mieux adaptée ou même se retrouver avec un solibaïl, une intermédiation locative avant l'obtention d'un vrai logement. C'est l'idéal, mais le temps d'attente est long et si un suivi n'est pas apporté par une tierce personne, un militant associatif appartenant à une association de solidarité par exemple, la famille, lasse d'attendre, risque de désespérer.

**Il y aurait beaucoup à dire sur les hôtels qui servent de lieux** d'hébergement au 115, ils sont situés bien souvent à la périphérie des villes dans un « non man's land » où les moyens de transport collectif sont peu nombreux et où l'état des chambres laisse à désirer. Le 115 et les services d'hébergement d'urgence sont des acquis sociaux à préserver et à rénover, les associations de solidarité qui sont sur le terrain demandent aux autorités d'être consultés et associés aux réflexions indispensables permettant de mieux répondre à la demande sociale. Seront-elles entendues ? ■

Jean-François Chalot